**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**
**Séance du 20 Novembre 2026**

**L'an Deux Mille Vingt Six et le Vingt Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Novembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.**

**OBJET : Tarifs du port de plaisance et de pêche 2027.**

**PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Pascal MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.**

**PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Michel COLONNA, Thierry GIRASCHI à François-Joseph SCANAVINO, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Patrick-François SANTINI à Christopher CRISPO, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.**

**Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21.

Vu le Code des transports, et notamment ses articles R.5314-31(relatif à la gestion et la durée des postes d'amarrage) et R.5321-46 (relatif aux critères de fixation de la redevance d'équipement).

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des changements de tarifs pour l'exercice 2027 notamment en raison des modifications relatives aux hivernages : ajout d'une période et tarification en fonction des surfaces pour toutes les catégories, au changement des tarifs annuels particuliers et professionnels et instauration d'une grille tarifaire pour les dépôts de déchets.

Le Conseil Portuaire ayant été consulté pour avis lors de sa séance du 16 novembre 2026.

Considérant la nécessité d'améliorer l'accueil et la gestion du port de plaisance, les investissements considérables qui s'imposent à la commune pour l'ensemble des réparations, l'entretien et le développement des infrastructures portuaires, ainsi que l'obligation légale d'équilibre d'exploitation de son budget, il y a lieu de procéder à l'actualisation des tarifs applicables pour l'année 2027

Sont concernés par cette démarche :

- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons fixes et quais (annexe 1 : tarifs H.T. ; annexe 2 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux plaisanciers sur pontons flottants et digue en béton (annexe 3 : tarifs H.T. ; annexe 4 : tarifs T.T.C.) ;
- les tarifs applicables aux professionnels (annexe 5 : tarifs H.T. ; annexe 6 : tarifs T.T.C.)
- les dispositions tarifaires générales (annexe 7 : tarifs H.T. ; annexe 8 : tarifs T.T.C.)

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

**- ACCEPTE les propositions de tarifs 2027 applicables aux plaisanciers et aux professionnels et les dispositions tarifaires générales, annexées à la présente délibération.**

**La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.**

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

| |
|---|
| **Télétransmission de l'acte le : 24.11.2026** |
| **Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2026** |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20261120-2026-082-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026

**Fait à PROPRIANO, le** 20 novembre 2026
**Le Maire**

**Paul-Marie BARTOLI**

MAIRIE DE PROPRIANO CORSE DU SUD

**La Secrétaire de séance**

**Elisabeth TABERNER**